

Règlement Intérieur Du 2nd Rapide de VAISON ---- 28 juin 2026

Article 1 :

Vaison-Échecs organise le dimanche 28 juin 2026, le 2e tournoi Rapide d'Échecs, à Vaison, en 8 rondes.

Adresse : 8 quai de verdun, 84110 Vaison la Romaine

Le Tournoi est homologué par la FIDE sous le n°72073

(Ouvert à tout joueur licencié)

Cadence : 2 x 15 min.+3s.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Échecs (FIDE Handbook).

Les règles A5 sont appliquées pour l'ensemble de la compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (système néerlandais) avec le logiciel Sharly.

Le classement utilisé est le ELO rapide au jour du tournoi.

Bye : 1 autorisé max pour prétendre à un prix, sinon, 7 max.

Article 3 :

Les systèmes de départage seront dans l'ordre :

1°) Buchholz tronqué 2°) Cumulatif 3°) Performance

Article 4 :

Droits d'Inscriptions

OFFERTS // LES INSCRIPTIONS SE FONT A L'AVANCE

Article 5 :

Horaires :

Le pointage se fait de 9 h à 9 h 45.

Le début de la première ronde est à 10 h précise.

Article 6 :

Dotation du Tournoi Principal: 200€ pour le podium ; + catégories

Article 7 :

Règlement Spécifique :

- L'aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes et la buvette.
- Il est interdit de fumer dans l'aire de jeu.
- Tous les appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur portables, tablettes etc..) doivent être éteints et rangés dans la zone de jeu.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.
-

Article 8 :

Arbitre Principal : MARTINEZ Sébastien

Organisateur : Vaison-Échecs

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, ainsi que la « Charte du Joueur d'Échecs »

L'Arbitre Principal
MARTINEZ Sébastien

L'Organisateur
Vaison-Échecs